

COMMUNE DE FREBUANS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DECEMBRE 2015

Le 4 décembre 2015 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Paulette MARANO, Maire.

Présents : Mmes Paulette MARANO, Joceline BROISSIAT, Lucette DOUSSOT, Gaëlle PECHOT, Mrs Eric BIGORNE, Yves GERAY, Julien MARICHY, David NICOLAS, Michel PERNET, Eric VUILLET.

Absente excusée : Pauline JOUFFROY (pouvoir donné à Gaëlle PECHOT).

Etait également présent :

Secrétaire de Séance : Monsieur Julien MARICHY

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte rendu du Conseil Municipal en date du 06 novembre 2015.

DECISION MODIFICATIVE N° 5 : AUGMENTATION DE CREDITS AU COMPTE 2031 POUR PAIEMENT DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE (SOCOTEC)

(Délibération n° 50/15)

Afin de régler la facture de la société SOCOTEC relative au diagnostic accessibilité, il convient d'ajouter des crédits au compte 2031 par une écriture comptable faite par décision modificative pour une somme de 1 200 € TTC. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette décision modificative.

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI) : (Délibération n° 51/15)

Aux termes de l'article L5210-1-1 du code général des collectivités territoriales modifié par l'article 33 de la loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) est un document destiné à servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale dans chaque département. Le projet de schéma présenté par Monsieur le Préfet du Jura prévoit les modalités d'évolution des périmètres des 7 communautés de communes dont la population est inférieure à un seuil fixé par la loi NOTRe. Ces nouveaux périmètres auront un impact sur les EPCI à fiscalité propre contigus à ces 7 communautés.

Il respecte les principes suivants :

- privilégier les rapprochements par communautés de communes ou d'agglomération entières,
- prendre en compte les bassins de vie,
- prendre en compte les projets de communes nouvelles,
- prendre en compte la structure syndicale,
- favoriser l'accroissement de taille des EPCI conformément à l'esprit de la loi.

En ce qui concerne ECLA, la CA compte actuellement 25 communes pour 31 669 habitants. L'ensemble du territoire organise son développement dans le cadre

d'un SCOT piloté par le Syndicat Mixte du Pays Lédonien. Après répartition des communes appartenant actuellement à la CC des Coteaux de la Haute Seille et de la CC Val de Sorne proposée par Monsieur le Préfet du Jura, la future communauté d'agglomération d'ECLA comportera 44 communes pour 39 223 habitants. Le document a été joint en annexe de la convocation du Conseil Municipal. A l'unanimité, le Conseil Municipal a pris connaissance du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et dit que la Commune de Frébuans n'est pas concernée par ce projet.

RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2016 : NOMINATION ET REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR : (Délibération n° 52/15)

Le recensement de la population se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016. Pour cela, il convient de nommer pour l'enquête, un agent recenseur qui effectuera les opérations de collecte. Il est proposé au Conseil Municipal la candidature de Monsieur Yves DUBOIS, domicilié à Chilly-le-Vignoble. La rémunération de l'agent recenseur sera de 794 € net, et sera soumise aux cotisations sociales. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision.

BORNAGE TERRAIN "MEIX DES CLAVIERS" - PARCELLE CADASTREE AB 158 D'UNE SURFACE D'ENVIRON 500 m2 : (Délibération n° 53/15)

Par lettre du 30 septembre 2015, M. BEGGIATO Nicolas et Mme TERRIEN Aurélie ont accepté l'offre de vente de la parcelle AB 158 d'environ 500 m2 située « Meix des Claviers » au prix de 13 000 €, frais de notaire en supplément. Ils demandent que les frais de bornage de ladite parcelle soient à la charge de la Commune. Une consultation a été lancée auprès de 2 cabinets de géomètres experts :

- cabinet Didier CRAMARD pour un montant de 471.90 € HT soit 566.28 € TTC
- cabinet ABCD pour un montant de 549.38 € HT soit 659.26 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre du cabinet CRAMARD.

NETTOYAGE DE LA GRAND'MARE - CHOIX DE L'ENTREPRISE : (Délibération n° 54/15)

La Commune de Frébuans souhaite réaliser un nettoyage complet de la Grand'Mare (assèchement, curage, arrachage de certains arbres, talutage des berges et remise en eau). Afin de réaliser ces travaux, une consultation a été lancée auprès des entreprises MGTPS et GIRARD-BUGUET TP.

L'entreprise MGTPS propose la prestation au prix de 4 750 € HT soit 5 700 € TTC, et l'entreprise GIRARD-BUGUET TP propose un prix de 4 989.30 € HT soit 5 987.15 € TTC comprenant la pose d'un drain agricole de 50 ml. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier les travaux de nettoyage de la Grand'Mare à l'entreprise GIRARD-BUGUET TP.

VENTE DE PETITES TUILES DE RECUPERATION : (Délibération n° 55/15)

Suite au changement de catégorie de tuiles lors de la réfection de la toiture de la Mairie, Monsieur Gérard PAPILLON a fait une demande en mairie pour récupérer une partie des petites tuiles usagées. Après discussion, un lot de petites tuiles de récupération est proposé à Monsieur Gérard PAPILLON pour un prix forfaitaire de 200 €. Le Conseil Municipal entérine à l'unanimité ce prix de vente.

REVETEMENT EN ZINC DES PLANCHES DE RIVES SUR LE TOIT DE LA MAIRIE
APPROBATION DU DEVIS SCOP ABRICOP : (Délibération n° 56/15)

Afin de protéger les planches de rives de la toiture de la Mairie, il est nécessaire de les recouvrir avec un revêtement en zinc. Un devis a été établi par la société SCOP ABRICOP pour un montant de 1 118.97 € HT soit 1 342.76 € TTC. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

ACCESSIBILITE DES ERP AUX PERSONNES HANDICAPEES :

Une information est faite au Conseil Municipal. Un tableau récapitulatif des travaux à réaliser sera présenté lors d'une prochaine séance.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2016

Elles doivent être définies avant l'élaboration du budget 2016.

- Mise aux normes défense incendie hameau de St Georges pour 22 235 € TTC à la charge de la Commune.
- Effacement réseau basse tension, éclairage public et infrastructures Télécom rue Désiré Barodet
- Remplacement chauffage Salle des Fêtes et Mairie
- Aménagement du carrefour rue du Calvaire, route de St Georges, rue Barodet
- Travaux d'accessibilité aux bâtiments
- Accès piétons et aménagement de la Grand'Mare
- Aire de jeux enfants
- Réforme de 2 extincteurs (1 vers l'école et un autre vers la ferme NICOLAS)
- Parking cimetière

Pour des raisons budgétaires, tout ne pourra pas être programmé pour 2016.

ETUDE DE DEVIS : NEANT

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Aménagement du carrefour RD 30 - VC 1 : lettre du Conseil Départemental.

Travaux réalisés :

- Installation photocopieur couleur à l'école par la Société P2S
- Réparation de 3 poteaux de signalisation rue Prosper Sordet endommagés par un camion
- Pose d'un détecteur de présence devant la chaufferie de la Salle des Fêtes
- Préparation rallonges électriques pour les illuminations
- Pêche de l'étang de la Grand'Mare

REUNIONS A VENIR :

- 25 novembre 2015 : ECLA – Commission Développement Economique
- 02 décembre 2015 : SIER – Comité Syndical

COMPTE-RENDU DES REUNIONS :

URBANISME – DOSSIERS EN COURS :

- PC n°5/2015 : Dossier déposé le 24/11/2015 par la SCI 4G DC (M. GUILLOT)

Dominique) domicilié à ST Laurent la Roche pour la réhabilitation d'une maison d'habitation avec 2 logements située 54, rue Prosper Sordet, parcelle cadastrée AB 35.

- DP n°16/2015 : Dossier déposé le 26/11/2015 par M. PAPILLON Gérard pour la construction d'un abri garage couvert non clos situé 35, rue du Château d'Eau, parcelles cadastrées AA 57-59-60.

- DP n°17/2015 : Dossier déposé le 26/11/2015 par M. ROUX Martial pour la construction d'un abri garage et d'une clôture sur un terrain situé 238, rue des Condamines, parcelles cadastrées AB 162-166

- CUb n°02/2015 : Dossier déposé le 12/11/2015 par Mme BAILLY Alexandra domiciliée 19, rue Saint Désiré à Lons le Saunier pour une parcelle cadastrée AA 139 sise rue des Vignettes.

URBANISME - DOSSIERS NOTIFIES :

- DP 15/2015 : Dossier déposé le 04/11/2015 par Mme DELACROIX Marie-Claude pour la réfection de la toiture de sa maison située 170, rue Eugène Robelin, parcelle cadastrée AA 135. Arrêté de non opposition en date du 26/11/2015.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 14 JANVIER 2016

Le Secrétaire
Julien MARICHY



Le Maire,
Paulette MARANO



MAIRIE de FREBUANS
REPUBLIQUE FRANÇAISE
(JURA)